

RENDRE POSSIBLE L'AUTONOMIE DES JEUNES EN DANGER : DE QUELQUES PRINCIPES EFFICIENTS

Par Jean Blairon et Christine Mahy

INTRODUCTION

Ce travail constitue le prolongement d'une recherche-action menée par l'asbl RTA et le RWLP « Logement et autonomie des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse »¹

L'expérience de l'autonomie pour des jeunes qui ont été confrontés à des situations de danger est difficile et force est de reconnaître qu'elle ne leur permet pas d'emblée ou d'office de se construire comme sujets créateurs de leur existence.

Si la recherche ambitionnait de mieux comprendre ce que les jeunes avaient à affronter, elle voulait aussi étudier des expériences innovantes que des professionnels avaient décidé de mener pour faire en sorte que le croisement de l'autonomie et du logement propre débouche pour les jeunes concernés sur des possibilités d'émancipation.

La visée centrale de la recherche était en effet d'indiquer des voies d'action possibles pour favoriser cet enjeu, notamment en référence au Plan wallon de lutte contre la pauvreté initié par le Ministre-Président Paul Magnette.

La présente analyse constitue un pas dans cette direction : nous avons voulu étudier les conditions de possibilité d'actions « conjointes » entre les secteurs de l'aide à la jeunesse et les CPAS, tous deux centralement mobilisés sur cet enjeu.

L'analyse que font les jeunes de leur expérience de l'autonomie fournit en effet de nombreuses indications sur les points d'appui nécessaires, les postures adéquates, les pièges à éviter.

Nous avons tenté de synthétiser ces indications pour permettre un débat entre les deux groupes de professionnels, à partir de la question suivante : **comment pourrions-nous agir de concert pour faire en sorte que l'expérience de la « prise d'autonomie » permette à des jeunes en danger de se construire comme sujets de leur existence ?**

Notre synthèse a choisi de tenter d'identifier des **principes efficaces** pour les interventions professionnelles. Un principe efficace est celui qui, lorsqu'il est présent dans l'action, semble de nature à produire les effets recherchés ; lorsque ce principe est absent, il ne semble pas possible, à l'inverse, de les produire².

Nous avons donc tenté d'identifier des principes efficaces que les professionnels des deux secteurs pourraient peut-être adopter de concert, pour concourir ensemble à une « mise en autonomie » qui permette aux jeunes de se réaliser comme sujets.

1 Le rapport final de la recherche a été déposé en novembre 2017, à paraître.

2 C'est le « principe de symétrie » énoncé par les sociologues de l'innovation : un principe explicatif est robuste s'il permet d'expliquer les réussites (lorsqu'il est activé) autant que les échecs (s'il n'est pas activé).

Faut-il dire que ces principes efficaces sont énoncés sous le statut d'hypothèses et que nous ne prétendons pas à l'exhaustivité : au départ du matériau qui était le nôtre, et notamment du retour réflexif que les jeunes que nous avons interrogés opèrent sur leur trajectoire, nous avons pu identifier ces principes, dont l'efficacité a pu être constatée et notamment par les premiers intéressés eux-mêmes.

LE PRINCIPE EFFICIENT EN TERMES D'ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE

Le fait de « vivre en autonomie » à 18 ans quand on connaît ou a connu une situation de danger peut être vécu, certes comme une libération, mais aussi comme une suspension précoce de la période protégée qu'est censée être l'adolescence.

Pendant l'adolescence, en effet, un certain nombre de responsabilités liées à l'âge adulte sont suspendues (à des fins d'apprentissage, par exemple) ; la « mise en autonomie » d'un jeune suspend de facto cette suspension.

Faut-il rappeler ici que les conditions sociales pèsent lourdement sur le vécu de ce type de situation : les jeunes sont loin d'être égaux devant ces obligations qu'ils doivent affronter.

Pour rendre raison de ces difficultés, le concept de désaffiliation élaboré par Robert Castel nous paraît incontournable.

Pour le présenter de manière aussi ramassée que possible, nous dirons que Robert Castel distingue un axe de l'intégration, qui concerne les ressources économiques disponibles (pour une famille ; pour un jeune soumis à l'autonomie) ; ces ressources dépendent des droits du travail et sont le plus souvent corrélées aux résultats d'une trajectoire scolaire ; elles sont en outre de plus en plus conditionnées si ce n'est limitées.

Castel nomme axe de l'insertion ce qui concerne les solidarités socio-familiales sur lesquelles on peut ou non s'appuyer (et remarquons d'emblée que la mise en autonomie consacre souvent la rupture des solidarités familiales).

Les situations de désaffiliation apparaissent lorsque se cumulent des difficultés sur les deux axes.

Nos recherches montrent qu'il faut envisager en outre une co-production des axes : une aggravation sur l'un peut produire une détérioration sur l'autre ; une progression sur l'un, une amélioration sur l'autre.

Ce raisonnement gagnerait à devenir et rester un cadre de référence inspirant pour tous les professionnels, non seulement en termes de cohérence, mais aussi pour prévenir des effets de désaffiliation qui pourraient être produits par les interventions professionnelles elles-mêmes.

Jacques regrette qu'il n'en soit pas toujours ainsi ; selon lui, certains des professionnels qu'il a rencontrés pendant son parcours postulent qu'il y a toujours un réseau de solidarité socio-familiale (et donc sous-estiment la dégradation existante sur l'axe de l'insertion et évaluent mal les conséquences qui peuvent se produire sur l'axe de l'intégration) :

« Ces gens-là, ils croient tous qu'on a des familles derrière nous et qu'on est là en mode : « Va demander à papa et à maman ».

Natasha a pu bénéficier d'une attitude correcte de l'AS en matière de secret professionnel ; mais on imagine sans peine les effets qu'une autre attitude aurait pu produire sur son réseau de solidarité :

« Et bien, là, j'ai été chez une amie et puis chez une autre, et le CPAS me demandait de signer le PIIS, et alors je devais aussi donner les noms et adresses de mes copines. Mais moi ça ne me plaisait pas parce que j'ai une amie qui est elle-même au CPAS dans un semi-social [sic], enfin, elle risquait beaucoup. Et elle [l'assistante sociale] était tenue au secret professionnel, donc elle m'a dit « Ce n'est pas grave ». Et l'autre, pour d'autres raisons, parce qu'elle fait du

tatouage à domicile, elle ne voulait pas qu'il y ait l'assistante sociale qui vienne, parce qu'elle pourrait avoir des soucis avec l'ONEM. »

L'adoption de ce cadre de référence permettrait de comprendre qu'une exigence légitime prise isolément peut devenir catastrophique parce qu'elle peut entraîner une progression de la désaffiliation. Un papier qui manque, une autorisation refusée peuvent ainsi produire des dégradations en cascade.

« Antonin : Donc là j'avais entamé des recherches pour retrouver une formation en tant qu'ambulancier. J'étais inscrit, mais il manquait une formation de réanimation, que ça, j'ai toujours attendu que la Croix-Rouge me recontacte. Donc après je me suis remis à l'école, et malheureusement le FOREM n'a pas voulu accepter ma dispense, donc j'ai dû arrêter. Donc maintenant je me retrouve encore sans rien. Or que j'aimerais bien avancer parce que j'ai 23 ans, il serait temps que je trouve. Et moi c'est dans le médical, donc, ce n'est pas dans le bâtiment, c'est dans le médical. »

LES PRINCIPES EFFICIENTS

EN TERMES D'INVESTISSEMENTS PRATIQUES DE CE TYPE D'ANALYSE

La conscience de la nécessité d'une « accumulation primitive »

La réflexion en termes de « processus » de désaffiliation possède l'avantage d'être « dynamique » : ce qui se produit peut s'inverser, se renverser. On parle de processus, pas d'état ; de mécanismes, pas d'identité de la personne.

Mais si les processus de désaffiliation ne sont pas irréversibles, il est primordial de comprendre que leur renversement dépend d'une base minimum, d'un « capital de départ » hors lequel il n'a que peu de chances de se produire.

Ce capital est autant économique que social (en d'autres termes, sa présence doit être assurée sur l'axe de l'intégration comme sur l'axe de l'insertion).

Ce service d'hébergement, qui a même investi dans l'achat de kots, a construit une stratégie économique pour permettre la constitution de ce capital économique :

« Par exemple, pour permettre aux jeunes de se lancer dans de bonnes conditions financières et leur éviter d'avoir à gérer ce volet en même temps que beaucoup d'autres, la Maison Blanche a découvert au fur et à mesure qu'il valait mieux, pour les jeunes qui sont en kot avant leurs 18 ans, ne pas leur octroyer tout l'argent auquel ils ont droit en fin de parcours, mais de leur constituer un petit pécule afin de ne pas se retrouver avec un « trou » au moment où il faudra payer le premier mois. Les jeunes sont bien sûrs au courant, ils savent qu'ils vont récupérer cet argent.

Les kots de la Maison Blanche sont meublés, mais tous les jeunes ne s'y logent pas, et sur le marché locatif normal, tous les kots ne sont pas meublés. La Maison Blanche réagit en fonction des besoins du jeune. La Passerelle [une asbl sœur active dans le tourisme rural] aide ceux qui sont moins bien lotis, en donnant une machine à laver, ou de la vaisselle, par exemple (la Maison Blanche stocke beaucoup de dons de particuliers, qu'on met à disposition des jeunes qui en ont besoin au moment de l'autonomie). Ceux qui ont été placés longtemps disposent d'un pécule, via les allocations familiales par exemple, et peuvent s'équiper un peu ; la Maison Blanche les y encourage, car quand ils ont plus de 5.000 euros ou 6.000 euros sur leur livret, le CPAS en tient compte et diminue le revenu d'intégration. Ce qui dépasse le plafond autorisé a donc intérêt à être investi en équipement. »

Dans certains cas, cette stratégie ne réussit pas :

« Pour d'autres jeunes, incapables d'anticiper, le fait de disposer brusquement de leur argent leur fait tout « claquer » en quelques jours ; pour ceux-là aussi, l'investissement en matériel concret, « c'est toujours cela de sauvé ». Cela est travaillé avec le mandant puisque c'est lui qui peut autoriser à débloquer des sommes jusqu'à la majorité. »

Mais l'existence d'un lien inconditionnel de solidarité se révèle aussi indispensable, fût-il non prévu par le cadre légal dont dépend le professionnel : des relations éducatives se poursuivent ainsi bien au-delà de la limite prévue.

Aude, qui a craqué après deux ans de mise en autonomie, est toujours la bienvenue dans le service qui l'a hébergée. Elle affirme :

« Aude : On ne se rend pas compte, mais la solitude ! Enfin, si on est en autonomie et qu'on nous lâche du jour au lendemain, il n'y en aurait pas beaucoup qui s'en sortent. Je crois qu'il n'y aurait pas beaucoup d'adolescents en adultes qui s'en sortiraient, enfin qui rentrent dans la majorité. Si on nous lâche d'un coup, c'est bon, c'est fini. C'est comme pour ceux en famille qui quittent la famille, ils savent toujours qu'il y a papa et maman derrière, et ça, il ne faut pas que ça change parce que sinon on est foutus. »

Q : Tu t'imaginerais encore avoir besoin pendant combien de temps de ce soutien justement pour que (...) ?

Aude : Longtemps. »

Jacques, qui estime avoir finalement bien réussi, pointe le lien inconditionnel sur lequel il a pu compter :

« Jacques : Pour tout te dire, et c'est véridique, pour moi cet éducateur-là a été un papa pour moi, ça a été quelqu'un d'extraordinaire. Aujourd'hui, je le vois encore, de moins en moins, mais ça a été un vrai papa pour moi et c'est vraiment grâce à lui, et je lui dis encore souvent merci, parce qu'il m'a appris ce qu'était l'argent, il m'a appris plein de choses. La personne que je suis aujourd'hui, je dirai que c'est une partie de lui aussi. »

La prise en compte du capital symbolique

Si éviter une désaffiliation, l'enrayer ou la retourner implique, au-delà de l'action éducative (de préparation, de formation) une action sur le capital économique et le capital social du/de la jeune concerné(e), on ne saurait négliger qu'une accumulation de capital culturel, social ou économique dépend du capital symbolique dont la personne ou le groupe dispose.

Pierre Bourdieu a bien montré l'importance de ce capital, qui peut être considéré comme un **accumulateur de capacité d'accumulation** : l'énergie dont on peut jouir, le crédit dont on peut disposer, la réputation à partir de laquelle les autres décident d'entrer ou non en interaction avec nous.

Jérémie a été ainsi victime de discrimination dans l'accès au logement vu « l'étiquette CPAS » qui bloque toute possibilité d'octroi chez certains propriétaires :

« Jérémie : Je ne sais pas trop si c'est aux politiciens, je dirai que c'est plus aux personnes qui louent. Parce que le souci, c'est vraiment, quand on est au CPAS, c'est de trouver un logement. Quand on est au CPAS, quand on va chercher un logement, c'est la galère. En général, quand on est au CPAS, c'est : « Non ». Point. »

Q : Et ça, tu l'as vécu plusieurs fois ?

Jérémie : Oui, pas au moment où j'étais [dans telle asbl qui s'occupe de logement], où j'ai trouvé mon logement, mais il y a un an, quand je cherchais après un kot, que je voulais aller à l'université, là j'ai cherché après un kot et le nombre de personnes qui m'ont dit : « Tu es au CPAS : non. ». Le nombre de fois, aussi, que je vois sur facebook les annonces d'appartement que je vois avec « CPAS pas accepté ». Pourtant, ce n'est pas légal, mais ils le mettent. D'après ce que j'ai pu comprendre, ce n'est pas légal, apparemment ?

Q : Non, ça ne l'est pas.

Jérémie : C'est tout le temps. »

Déborah estime être soutenue sans être jugée et en appelle au droit au rêve, contre la reproduction programmée

« Je pense que dans un service, comme [elle cite les deux services qui la soutiennent], je pense qu'on devrait en faire de plus en plus, pour aider les jeunes.

Même des projets pour faire des kots, je pense qu'on devrait en faire de plus en plus et dire aux jeunes comme quoi : « N'ayez pas peur de venir nous voir, n'ayez pas peur on ne va pas vous juger, on va vous aider à avoir une meilleure vie, à avoir des meilleures conditions ». C'est ça ce qu'il faut faire.

Je pense que la société est tellement malsaine, c'est mon point de vue, qu'on est vite catalogué, on a vite une étiquette, que, au final, on ne sait pas quoi faire, en fait.

[...] Moi, si on me demande demain si je veux faire changer les choses, je dirais comme quoi, voilà, on crée des appartements de transition pour un peu les aider ou aller vers les gens pour dire : « Tu peux faire ça, pourquoi tu le fais pas ? » Les faire changer d'avis pour pas qu'ils aient peur. Je pense qu'on devrait faire ça si on veut changer les choses. Il y a peut-être une possibilité que... de toute façon, il y a vous qui faites des interviews pour interviewer les jeunes, pour montrer au bourgmestre qu'il y a ça qui devrait se mettre en place, on devrait faire plus pour les jeunes. Et si ça peut changer quelque chose, tant mieux, ça pourrait aider d'autres jeunes qui sont dans un parcours pire que le mien, qui n'ont aucune ressource, qui se demandent ce qu'ils peuvent faire, au lieu de plonger dans la drogue, dans le milieu de la prostitution. C'est ça, il faut vraiment faire bouger les choses. Allez, peut-être qu'une prostituée peut faire autre chose que ça, allez, fleuriste ou pâtissière. Elle peut aussi réaliser son rêve, elle peut aussi faire ça. Moi je pense qu'il serait temps qu'on bouge les choses parce que pour nous les jeunes, c'est pas facile quoi. On doit se battre tout le temps. Et quoi ? Quand on aura 50 ans on pourra se dire : « Là enfin j'ai une vie normale » ? Non ! C'est maintenant qu'il faut avoir une vie normale, pas à 50 ans.

Q : C'est quoi une vie normale ?

Déborah : C'est avoir un logement, un travail, une vie de famille et être heureux. »

Bryan n'a résisté à la tentation de la prison qu'au nom de l'image qu'il avait de lui-même qui restait positive et qu'il voulait conserver telle :

« Bryan : Je travaille depuis mes 10 ans et ça me saoule de ne pas pouvoir avancer. Moi, je me disais : « À 18 ans, je pars, j'aurai mon appartement » et non, j'ai 20 ans et je n'ai rien. (...)

Vous savez, dans la merde que je suis, moi j'ai déjà pensé à aller faire une connerie, braquer, non pas braquer mais voler quelque chose dans un magasin pour me retrouver en prison, pour être bien. Parce qu'en prison, on s'occuperait de moi, on me mettrait à manger, j'aurais la salle de sport, moi je me suis dit : « Je serais tranquille d'y aller ».

Q : Tu as des échos de personnes...

Bryan : Y en a où j'habite qui y sont et franchement, ils y étaient bien.

Q : Il y en a une ici ?

Bryan : Oui, (...). Je serai tout près de ma famille et tout ça, ça ne me dérangerait vraiment pas d'y aller sauf que, pour mon image à moi, j'ai pas envie. Mais si je me retrouve dans une merde, par exemple devant dormir dans la rue, moi je le fais.

Q : Ça veut dire que pour toi ce serait...

Bryan : Une solution, un échappatoire, pour ne pas vivre dehors quoi.

Q : Mais pour ton image, pour les autres, tu n'as pas envie que ça te reste dessus ?

Bryan : Pour mon amour propre. Et en plus j'ai toujours été droit dans ma vie. Ils me connaissent depuis des années. J'ai toujours été droit. »

La prise en compte de la réalité des épreuves qu'on impose et de leur cumul possible, voire de leurs contradictions

Les professionnels, surtout s'ils appartiennent à des secteurs différents, pensent rarement, en exprimant des attentes, définissant des « épreuves », fixant des conditions, que d'autres peuvent le faire simultanément ; cet oubli de prise en compte change évidemment de façon invisible le poids de ce qui est demandé au bénéficiaire : ce qui peut paraître accessible, facile, anodin cesse de l'être quand il est replacé dans la série complète des attentes exprimées ou exigées.

Dans certains cas, le cumul se grève de contradictions et les exigences, inconciliables, n'ont aucune chance d'être rencontrées.

C'est le cas de Bryan dont nous venons de parler.

Sa situation est pour le moins paradoxale : domicilié chez son père, il ne peut pas y vivre, puisque l'habitation est à l'abandon, sans raccordement aux ressources de première nécessité ; ce qui fait qu'il loge chez sa mère, des avocats de laquelle il a pour l'instant une injonction d'éloignement.

L'impossibilité pour lui de se séparer de son chien le conduit à rechercher des hébergements provisoires chez des amis qui l'acceptent avec son animal, pour des courts moments... Ce manque de stabilité l'empêche d'avoir une adresse qui lui permettrait de bénéficier de l'aide d'un CPAS. A cela s'ajoutent des problèmes de dettes, dus au fait qu'il a travaillé au noir pour un entrepreneur qui lui doit encore une dizaine de mois de salaire ; ce travail informel est dû au fait que sa dernière année au CEFA ne s'est pas bien passée et qu'il n'a donc pas décroché son diplôme...

Antonin est ainsi pris dans des demandes contradictoires :

« Antonin : A mes dix-huit ans, première mise en ménage avec ma copine, qui est maintenant mon ex. Après, j'ai quitté le logement pour le laisser à mon ex. J'ai été dans un autre logement comme concierge. Là on me l'a fait quitter parce que soi-disant je détériorais. Parce que j'avais un chien et il faisait ses besoins dans le terrain, mais voilà, ça ne leur plaisait pas, or que c'était... ils m'avaient demandé d'avoir un chien quand même pour pouvoir surveiller, et ça n'a pas été. »

L'association Relogeas a cette formule qui résume bien ce principe : « Plutôt que de se focaliser sur un cumul d'exigences, il faut être très conscient d'un cumul de difficultés qui pèse sur ces jeunes ; ce qui réclame de la part du travailleur un cumul d'attentions. »

L'horizon d'attentes des professionnels doit être corrélé à la situation effective des jeunes

L'horizon d'attentes que la relation d'aide induit dans le chef du professionnel est au fond normatif. Encore faut-il que la « norme de référence » qu'il se construit et impose (par exemple dans un PIIS ou un projet d'autonomie) ne soit pas fantasmagorique : par exemple qu'on n'attende pas une progression continue, sans à coups ni accros. Les trajectoires de confrontation précoce à l'autonomie ne peuvent être en effet qu'en dents de scie.

L'oublier, c'est probablement produire une dégradation aggravée ; le directeur de l'AMO le CEMO l'affirme : *« ce qui est demandé aux jeunes par les institutions n'a parfois pas beaucoup de sens pour eux, ou ne se fait pas du tout au bon moment. »*

Cet intervenant de l'AMO SOS Jeunes en appelle à résister à la prophétie négative :

« On a quand même connu des jeunes vraiment, aussi, en très très grande difficulté et en très grande errance et, je veux dire, on est avec des jeunes, quand même, et donc ils ont aussi parfois une capacité de rebondir de façon extraordinaire quand même ; il y a des jeunes qui étaient très très loin, voilà, la vie fait que parfois il y a des rencontres comme ça qui (Q : Qui leur permettent d'avancer) mais oui c'est ça. Parfois des personnes comme ça qui, un amoureux, une amoureuse. Tout d'un coup un patron qui, où il y a quelque chose qui se construit, et voilà on n'est pas non plus, nous (...), on vit à certains moments des moments très difficiles mais (Q : Il y a aussi des moments positifs). Tout à fait. C'est vrai que c'est des jeunes, je veux dire je crois qu'on doit, même avec les plus âgés, on doit toujours croire que les personnes peuvent. Je ne sais pas, la vie sait rebondir de façon très surprenante parfois. »

Même constat inversé chez la directrice de ce service d'hébergement :

« Il suffit de peu de choses : on perd son boulot, ou on s'est bagarré avec sa copine, ou... Il suffit de peu de choses, et c'est là qu'on se rend compte que c'est fragile. Ce gamin qui s'est fait tabasser en rue et qui décompense complètement alors que ça roulait, quoi ! On se rend compte que c'est fragile, qu'il suffit d'un petit couac... »

Corollairement, il va de soi que l'horizon d'attentes doit se réfléchir en référence aux positions sociales respectives. La tendance à l'épargne, à la rationalité du calcul, par exemple, n'est pas sans lien avec une position sociale qui les permet et les favorise.

« Natasha : Voilà, on a des petits extras aussi mais ça c'est normal, tout le monde a le droit de se permettre un petit quelque chose. Et moi je trouve aussi que les gens qui se privent trop ce n'est pas bon non plus pour leur moral. Parce que personnellement moi quand je me prive, j'ai tendance à dépenser plus, bizarrement. Je ne sais pas si c'est psychologique ou quoi, mais quand j'ai l'impression de me priver, j'achète des choses plus chères. Or que quand je ne me prive pas, j'achète disons régulièrement quelque chose de bien. »

Les interventions diverses doivent garantir une continuité, tout faire pour éviter une discontinuité qui aggrave les problèmes

Si le point de vue structurant des interventions professionnelles diverses était de garantir une continuité minimum de la trajectoire (et non seulement une continuité du service conçu isolément), on éviterait probablement bien des « trous noirs », des courts-circuits, des abandons peu visibles, si ce n'est aux yeux de ceux qui les subissent.

Ce travailleur de SOS Jeunes le met en avant, en montrant qu'une rupture peut être parlée :

« Ne serait-ce qu'apprendre à clôturer. Je pense que pour ces jeunes-là, apprendre à clôturer, et ça même si on a eu des difficultés avec les trois jeunes qui étaient pas mal en errance, qu'on a eus, quand on a clôturé ils sont venus. Même celui qu'on a eu qui ne donnait plus de nouvelles, on lui a écrit un courrier et il est revenu clôturer. Je pense qu'il n'a toujours pas payé les loyers qu'il n'avait pas payés, mais il est revenu clôturer. Je trouve que dans leurs histoires ils sont quand même jalonnés de ruptures, revenir pour terminer et clôturer, c'est déjà pas mal comme apprentissage. C'est un apprentissage a minima, et nous c'est vrai qu'on est en dehors de nos normes habituelles, mais il y a quelque chose de (positif), donc ils ont appris à clôturer correctement avec un état des lieux. »

Dans cette autre expérience, c'est un accompagnement intensif qui arrive à colmater les brèches :

« L'éducatrice du village d'enfants qui a été engagée pour faire le suivi, les voit entre deux et trois fois par semaine. Donc il y a vraiment un contact régulier. Et donc elle est aussi en accompagnement du jeune avec son autorisation, en contact avec les écoles pour travailler éventuellement la question de l'échec scolaire, éventuellement de l'absentéisme scolaire.

On a vécu des situations où des jeunes qui au départ étaient « feux au vert », en tout cas par rapport à leur scolarité et qui à un moment donné n'ouvrent plus la porte à l'éducatrice du village d'enfants, étant en rupture scolaire, n'allant plus à l'école, mettant en jeu évidemment le revenu d'intégration sociale. Lorsqu'on se présente et qu'il daigne ouvrir la porte, on est dans un logement qui est complètement dévasté et c'est un gamin qui en creusant un peu, et dès qu'on a pu le retrouver, a vécu un traumatisme scolaire avec une forme de harcèlement. Et le gars, le jeune gars il était complètement au fond du trou, il était en dépression. Et donc effectivement on n'aurait pas mis cet arsenal d'accompagnement social, on aurait pu dire « Ecoute, tu ne réponds plus à rien, tant pis pour toi. Tu ne payes pas ton loyer, tu te fais virer » point à la ligne. Mais voilà, on a cette chance peut-être que cette cellule sociale a la capacité de faire ce travail plus intensif. »

Si ce principe efficient devait être adopté, cela impliquerait que l'interaction avec le bénéficiaire se construise autour d'une **analyse stratégique participante** (dont le jeune serait un protagoniste de plein droit), analyse qui serait menée du point de vue de la trajectoire du jeune (et maintenant, quelles sont les options ?), en se concentrant sur l'inversion des facteurs de désaffiliation. Seule une telle analyse nous paraît en mesure de combiner continuité et droit à l'oubli.

Déborah le recommande fortement dans ses mots à elle :

« Déborah : Moi, personnellement, je pense qu'on devrait dire à l'État qu'on devrait créer des kots ou des appartements de transition pour aider des jeunes à être en autonomie et après, si ça foire, tant pis. Si ça foire, on devrait faire une évaluation pour voir ce qui a cloché.

Q : Qu'est-ce qui foire ? Qu'est-ce qui est le plus difficile dans la mise en autonomie ?

*Déborah : Avoir une sorte de confiance et savoir se poser les bonnes questions : qu'est-ce qui ne va pas ? **Toucher le point sensible pour mieux avancer.** « C'est ça qui ne va pas. Tu sais quoi ? On va t'aider pour que ça aille beaucoup mieux ». Voilà, pour moi c'est la société qui nous juge de trop. On est vite jugés. Si on fait un truc mal, on est vite jugé comme quoi « Tu as fais ça, c'est pas bien ». C'est comme les filles qui font prostituées, elles sont vite jugées parce qu'elles vendent leurs corps mais on ne sait pas leur passé, on ne sait vraiment pas. C'est comme nous les jeunes, il y a des jeunes qui ont un passé douloureux, on ne sait pas pourquoi ils sont comme ça, on ne sait vraiment pas. »*

LES PRINCIPES EFFICIENTS EN TERMES DE POSTURE PROFESSIONNELLE

Les interventions diversifiées sont d'autant plus efficaces que les professionnels sortent de leur zone de confort pour entrer dans une zone de renfort (souvent située dans un autre secteur)

La mise en avant de la continuité des interventions pensée par rapport aux suites de la trajectoire peut conduire à se déporter assez loin du périmètre habituel de ses interventions. Dans certains cas, le renfort que l'on peut apporter dans une situation peut s'avérer décisif.

Lisa l'a vécu et montre le rôle qu'a joué pour elle ce type de renfort :

« Lisa : Et en fait, ma préfète était vraiment là pour moi. Après l'école, par exemple, pour savoir étudier, elle me ramenait chez elle, je mangeais avec eux, c'était dans une campagne, je mangeais avec eux – je n'oublierai jamais ce qu'ils ont fait pour moi, parce qu'ils ont été là pour moi. C'était les seules personnes... Et je n'avais pas encore de revenu, je n'avais pas d'argent ni rien, et je devais prendre des médicaments. Et mes médicaments étaient terminés. Et elle a été acheter les médicaments pour moi, voilà, je suis quelqu'un qui est fort. Même si, maintenant, ça va beaucoup mieux au niveau financier, niveau santé, niveau plein de choses, je n'oublierai pas les jours où j'étais au plus bas et que c'est ces moments-là qui me font rappeler ce que je suis maintenant. »

Nadia a vécu l'inverse (une cassure de trajectoire) et met en avant les effets des catégories qui régissent l'action des professionnels :

« Nadia : Mon éducatrice, elle disait que c'est triste que ce soit comme ça, parce qu'avant elle dit que la majorité était à vingt et un ans et qu'on pouvait garder les enfants un peu plus tard, c'était beaucoup plus simple et on pouvait plus les préparer. Parce que c'est vrai que dire à seize, dix-sept ans « Ecoute, maintenant tu vas faire comme ça » et que tu es encore en pleine année scolaire, que la plupart du temps tu es en cinquième ou tu es en rhéto, et bien moi j'ai chuté. À un moment j'ai arrêté l'école et tout ça parce que tu n'as pas le choix, tu te dis soit je continue l'école ou soit je travaille. Dans les deux cas, enfin... Et moi j'ai préféré arrêter l'école et travailler pour m'en sortir dans la vie quoi parce que je n'avais pas le choix. Et je trouve ça triste, parce que je pense que si je serais restée un peu plus longtemps, j'aurais pu suivre ma scolarité, j'aurais pu... Et je trouve que c'est beaucoup trop jeune, parce que seize, dix-sept ans c'est là où justement tu découvres plein de choses, et te lâcher comme ça en plein, oui, en plein truc c'est... Enfin, on a chacun ses a priori et chacun a sa manière d'être. En tous cas moi tous les jeunes que j'ai vus qui sont sortis en tout cas de l'institution où j'étais, je n'en ai pas vu un tourner bien, au contraire. »

La « logique de guichet » symbolise bien ce danger qui met en danger. Elle désigne non seulement un découpage artificiel de l'action, mais aussi le fait que l'on puisse plaquer ce découpage sur le bénéficiaire, en limitant la compréhension que l'on peut avoir de sa situation à un « domaine » qui n'existe pas comme tel, mais qui peut justifier que la balle se renvoie d'un service à l'autre pendant très longtemps.

Les interventions doivent s'articuler pour éviter toute confusion entre aide et contrôle

Cette confusion, on peut le comprendre facilement, provoque chez le bénéficiaire un retrait, des stratégies de dissimulation ou des pertes de confiance.

La question se pose pour chaque intervention, mais aussi dans leur articulation.

Nous ne disons pas que le contrôle est illégitime, mais il doit lui-même suivre un certain nombre de règles comme la clarté, la prévisibilité, la limitation.

Il ne peut non plus s'immiscer dans une relation d'aide prétendue ; lorsque plusieurs interventions professionnelles se passent simultanément, l'articulation pertinente de l'aide et du contrôle ne devrait-elle pas viser que le contrôle soit effectivement au service de l'aide ?

L'association Racynes, où l'obtention d'un logement est conditionnée à une entrée en formation, constate la difficulté d'éviter la confusion :

*« Le jeune dont on connaît le passé un peu délinquant, on sait qu'il va pas se mettre en formation, donc on ne sait pas l'accueillir ici, mais on en connaît trois, quatre qui vivent dans la nature. Il y en a un qui a mis sa tente derrière dans le champ d'ailleurs, des jeunes comme cela qui sont quand même loin dans la délinquance. On les voit ici, pour la sécurité des autres locataires et l'ensemble de la structure on ne peut pas leur attribuer le logement non plus. **C'est parfois difficile d'être comme cela, juge et partie, d'être méchant et gentil, donc voilà, on essaie de créer des partenariats avec des propriétaires qui sont un peu sympathiques qui veulent bien accueillir les jeunes mais bon. Cela marche une fois ou deux le partenariat, après ça n'est pas toujours évident. Là on essaye de négocier avec la société de logement public pour que eux nous mettent à disposition des petits appartements dans le cadre de l'article 132 [du code wallon du logement] ils auront la possibilité mais il faut que... on a déjà fait la demande il y a trois ans. La société de logement public ne nous connaissait pas bien à ce moment-là, maintenant ils nous connaissent mieux, je pense qu'il seront plus d'accord. »***

Ce directeur de l'AMS de Marche expose un exemple d'articulation où le contrôle, distinct de l'aide, se met au service de celle-ci :

« Parce qu'on a voulu pratiquer de la sorte ici à l'AMS ce qu'on appelle la triangulation, c'est quelque chose qui existe vraiment dans le secteur de l'aide à la jeunesse où, à un moment donné, une structure privée est mandatée pour aider un jeune, et mandatée pour répondre à une énonciation d'un problème de la part d'un mandant qui dira « Je demande à cette structure d'intervenir pour tenter de dépasser le problème ». Ici en l'occurrence on pratique un peu de la sorte ici à l'AMS où, à l'instar du mandant, je suis (en tant que directeur) un peu la personne qui va énoncer les limites d'un cadre, brandir le doigt en disant « Le cadre acceptable c'est celui-là ». Alors on sait tous qu'il est mouvant. Mais de se dire « Si tu te situes en dehors du cadre, les sanctions encourues sont celles-là. Et la loi en matière de bail prévoit ça ». Et, par contre, de se dire lorsqu'une difficulté est vécue que c'est bien les travailleurs sociaux qui vont accompagner le locataire à agir le comportement attendu pour revenir dans les limites de l'acceptable. (...) Parce que les travailleurs sociaux vont me faire rapport, écho des changements ou pas attendus, et la décision sera prise ici dans mon bureau (de directeur d'AMS) de l'éventuelle suite à donner si un problème ou une attitude n'est pas prise pour dépasser une difficulté. Mais au moins elles ont la capacité de se présenter face aux locataires en disant « Voilà, là je sais que ça va être difficile, le directeur a énoncé le problème comme étant là. Qu'est-ce qu'on va pouvoir faire ensemble pour le rassurer et faire en sorte qu'on puisse continuer ? ».

Cette AMO décrit ainsi sa collaboration fructueuse avec le CPAS :

« Intervenants du CEMO : Donc on a pu déterminer qu'on ait un travailleur social du CPAS vraiment référent, en tout cas pour nos publics jeunes, pour la maison pour toute adresse pour avoir toujours le même interlocuteur. De baliser un peu en termes de procédures, ben voilà ce qu'on peut faire, à quoi on peut s'engager, à soutenir le jeune, dans quel type de démarche, etc., notamment autour du PIIS, de dire, bon, ben, voilà, quand on a des jeunes qui sont vraiment

dans des difficultés vraiment importantes, de soutenir; que ça on le met peut-être un petit peu en stand by, qu'on travaille d'autres choses, voilà, c'était toutes des questions comme ça, on apprend à collaborer.

- Tous les jeunes qui ont un long parcours institutionnel, mais voilà, on est plus là à leurs côtés, dans l'accompagnement, comme référent – et donc, on part vraiment des idées que les jeunes amènent. Donc toutes les catégories que je vous ai citées [école, logement, santé, travail, argent...], on ne va pas travailler tout ça. Ça, c'est ce qu'on « peut » travailler. Mais l'idée c'est de partir de ce que le jeune amène... »

LE PRINCIPE EFFICIENT EN TERMES DE RELATIONS ET D'INTER-SECTORIALITÉ

Notre recherche nous conduit à constater in fine que les réussites peuvent dépendre de la capacité des partenaires diversifiés à construire un réseau local qui permet, pour reprendre ce terme des sociologues de l'innovation, de « connecter des acteurs à intérêts différents, voire divergents (en termes de missions, de déontologie, de culture professionnelle...) ».

Dans ce type de réseau les acteurs acceptent de « lier leur sort » autour d'un enjeu qu'ils se reconnaissent comme suffisamment commun (en l'occurrence, apporter une aide effective aux jeunes en situation de danger et qui n'ont d'autre solution que de vivre « en autonomie ») ; l'action collective fait alors « bouger les identités » de telle façon qu'une continuité soit possible, que des renforts puissent se donner, que la logique de guichet soit dépassée.

La description que donne cette travailleuse correspond point par point à une telle logique :

« Donc on a fait une convention avec les partenaires « Qui fait quoi ? ». La Mado, CPAS, ville, Relogeas. Qu'est-ce qu'on fait ? Moi j'ai signé une convention avec la ville, moi je suis la responsable du bâtiment. On a une assurance comme si on était locataire, on a mis toutes des clauses, etc. Donc ça c'est une convention que moi j'ai avec la ville de Charleroi. Nous on a une convention partenariale avec tout le monde sur le pédagogique du projet, et on s'est tous mis d'accord sur ce qu'on faisait signer aux locataires, et la convention d'accompagnement social que eux signaient aussi. (...) »

Et donc il est bien dit « Relogeas s'occupe de ça, La Mado de ça ». Ça c'est la théorie. Maintenant on a compris, parce qu'on a refait un bilan après un an, c'est impossible. Donc ça veut dire c'est sûr que nous on a la priorité de travailler la stabilisation, l'appropriation du logement, les démarches de sortie de logement et l'accompagnement après. Mais en même temps, il y a un papier au CPAS, le jeune arrive, il n'a plus de pognon, il s'est fait lâcher par l'école, il faut prendre contact avec l'école. C'est celui qui est là qui s'y colle. Alors maintenant du coup même La Mado bouge un peu ses lignes, s'il y a un propriétaire qu'il faut sonner un peu, et que c'est lui qui est là, c'est lui qui va sonner. On garde notre spécificité mais on se contamine. Et ce qui est bien c'est qu'on s'apprend, donc. À la longue d'être ensemble et bien on s'apprend sur les jeunes et on en découvre de plus en plus, et en même temps La Mado commence tout doucement à de plus en plus comprendre comment fonctionne le logement et les partenaires logements à la longue de fonctionner avec nous. Donc on garde notre spécificité mais on se contamine. Oui, moi j'appelle ça vraiment de la contamination positive, on apprend les uns des autres. »

CONCLUSION

L'analyse que les jeunes que nous avons interrogés font de leur expérience de « l'autonomie » contient un certain nombre d'indications que l'on peut « traduire » en principes efficaces pour une action conjointe : la question de l'autonomie des jeunes exposés au danger mobilise en effet une grande diversité d'acteurs et de secteurs : services publics et privés émanant de niveaux de pouvoir différents, s'étant vu définir des missions découpées en spécialités plutôt étanches.

Cette diversité peut être une richesse, puisqu'elle offre des points d'accroche variés, des occasions multiples, des spécialisations réelles. Mais pour autant, elle ne doit pas produire une déperdition de l'action, une lutte de territoires, une discontinuité destructrice.

Surtout, elle ne doit pas produire, par d'éventuelles incohérences, neutralisations, courts-circuits, des difficultés supplémentaires qui aggravent les risques de désaffiliation.

Les principes efficaces que nous avons essayé de mettre en lumière nous paraissent, en complément du protocole d'accord qui définit des procédures et répartit des prérogatives³, de nature à inspirer des actions conjointes qui donnent davantage de chances d'émancipation à des jeunes qui ont subi des difficultés cumulées, générées souvent par les inégalités qui ont pesé sur leur existence et menacent de les plonger dans une situation de grave désaffiliation.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon et Christine Mahy, « Rendre possible l'autonomie des jeunes en danger : de quelques principes efficaces », *Intermag.be*, RTA asbl, octobre 2018, URL : www.intermag.be.

3 Nous faisons allusion ici au « Protocole cadre de collaboration entre les Centres publics d'action sociale et les conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse » édité par le Direction générale de l'aide à la jeunesse en octobre 2012.

Lien vers le document sur le site de l'aide à la jeunesse : <https://frama.link/CPASAJ>.

Les « principes efficaces » que nous avons essayé de définir indiquent des **logiques d'action** qui seraient de nature à rendre opératoires les principes énoncés dans ce protocole cadre et à mobiliser les autres acteurs impliqués dans l'enjeu de l'autonomie.